



31869
(09-2)

Distr.: LIMITEE

CEA/TNG/CDSR/CIE/XIV/6

Mai 1998

Original: FRANÇAIS

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL
POUR L'AFRIQUE DU NORD (CDSR)**

Quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts
du CDSR

Tanger (Maroc)
26-30 Juin 1998

**NEXUS: SECURITE ALIMENTAIRE, POPULATION,
ET ENVIRONNEMENT:
VERS UN CADRE POLITIQUE SOUS-REGIONAL**

Document non édité

I. Introduction

1. Les pays de l'Afrique du Nord, ensemble de 228 millions d'habitants en l'an 2015, bien que dotés de grandes potentialités pour leur développement, sont confrontés aux problèmes de sécurité alimentaire et de malnutrition, exacerbés par l'utilisation de techniques de production inappropriées et une croissance rapide de la population qui entraîne, entre autres, une surexploitation des ressources naturelles, la disparition du couvert végétal, la pollution des ressources en eau et l'aggravation du processus de désertification. En outre, des migrations humaines vers les pays voisins ont pu être sources de conflits, notamment sur l'utilisation des ressources naturelles. Si la détérioration du milieu naturel devait se poursuivre, la situation alimentaire et la santé des populations actuelles et futures pourraient se voir sérieusement menacées. Identifier des stratégies pour garantir la sécurité alimentaire et une durabilité des ressources au-delà du XXI^{ème} siècle, constitue un impératif pour les responsables politiques d'aujourd'hui.

2. L'approche Nexus permet d'aborder les questions de développement en mettant l'accent sur les relations entre la sécurité alimentaire, la population et l'environnement. La réalisation d'une sécurité alimentaire durable nécessite un renversement des tendances actuelles par : (1) un accroissement soutenu de la productivité agricole, (2) l'harmonisation de la croissance démographique avec le niveau de production agricole, (3) une meilleure gestion de l'environnement, (4) une utilisation rationnelle et équitable de l'eau et (5) l'application de la science et la technologie à ces fins.

3. Une politique de sécurité alimentaire ne peut être efficace que si elle fait partie d'une politique intégrée de développement centré sur la population et notamment les femmes et les jeunes et que si l'environnement est scrupuleusement préservé. Assurer à la population une alimentation rationnelle et une éducation appropriée constituent un grand défi de planification des ressources, tant humaines que budgétaires et naturelles.

4. Ce rapport s'inspire d'une série d'études menées par le CDSR portant sur: l'agriculture et la pêche comme sources principales d'aliments, les politiques foncières et démographiques, le rôle du couvert végétal pour un développement durable et l'investissement en science et en technologie. Il a pour but de sensibiliser les décideurs politiques des Etats membres sur les sujets abordés et d'identifier un cadre de politiques et de stratégies pour améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région.

II- Vers un cadre stratégique intégré.

Production et accès aux aliments

5. Une politique d'alimentation et de nutrition appropriée et dynamique et une gestion durable des ressources renouvelables sont une responsabilité non seulement des Etats, mais aussi des usagers et de la société en général. La satisfaction d'une demande en denrées alimentaires plus importante et plus diversifiée nécessite une planification participative et un accroissement des investissements. Par ailleurs, la coopération sous-régionale fournit un cadre pour résoudre des problèmes à grande échelle, comme la formation scientifique et technique et

la recherche de base dans les domaines de la production, de la qualité et de la commercialisation des produits alimentaires .

6. Par ailleurs, l'ampleur des problèmes liés au Nexus implique que les Etats gagneraient à mettre en place des programmes efficaces avec la coopération des institutions internationales, des agences spécialisées et d'autres organisations.

7. La tendance à la baisse de la production per capita de céréales (20.8 millions de tonnes de céréales ont été importées en 1995 dans la sous-région) et à l'augmentation de la consommation de protéines d'origine animale appelle une stratégie réaliste basée sur l'accroissement de la productivité des écosystèmes mais dans les limites de leur capacité de charge appuyée par la constitution de stocks de sécurité.

8. Pour éviter des dégâts irréversibles à l'environnement, il convient de vulgariser l'utilisation des technologies saines et performantes, comme les engrais naturels, l'énergie solaire et la machinerie appropriée pouvant conserver la structure des sols agricoles, des forêts et des parcours et maintenir la qualité de l'eau.

9. Afin de contourner les effets de la mondialisation du commerce des produits agricoles, il serait intéressant pour les pays d'exploiter les avantages concurrentiels, surtout de coûts et de position géographique, pour améliorer les conditions d'accès et le degré de pénétration de leurs produits sur les marchés. Les barrières qui entravent le commerce des produits alimentaires des pays développés pourraient ainsi être levées progressivement..

10. La proximité du marché Nord Africain de celui de l'Union Européenne (EU), des pays du Golfe et ceux de l'Afrique sub-saharienne et la création prévue d'une zone économique euro-méditerranéenne de libre-échange sont des facteurs qui doivent inciter à encourager la créativité, l'investissement intensif et sélectif dans l'agriculture et les secteurs connexes .

11. Une bonne politique d'utilisation des terres requiert nécessairement l'implication des usagers dans les processus de planification et de gestion. Il conviendrait de mener une réflexion sur les objectifs, programmes et moyens prioritaires à mettre en œuvre en vue d'éviter la marginalisation à court terme de certaines terres agricoles, parcours et forêts.

12. La politique d'investissement en technologie à court terme devrait favoriser la fabrication locale et le développement de machines de base, simples d'utilisation, pour l'agriculture et la conservation des forêts. Elle devrait aussi moduler les taxes à l'importation de matériels en fonction des priorités (moissonneuses, tracteurs agricoles et forestiers, batteuses et ramasseuses presse etc.) et faciliter l'accès des petits agriculteurs au crédit.

Développement rationnel du secteur de la pêche.

13. Une bonne stratégie pour assurer une offre durable et de qualité des produits de la mer doit reposer sur : (1) l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, notamment les démersales et (2) leur valorisation. L'exploitation rationnelle doit impliquer la répartition équitable de l'effort de pêche entre toutes les espèces et une professionnalisation technique,

économique et environnementale croissante des responsables de la pêche. Une politique d'investissement dans la production, le magasinage (réfrigération et conservation) et la distribution est essentielle pour valoriser les produits, satisfaire la demande intérieure et développer les exportations.

La gestion rationnelle de l'eau

14. Une gestion rationnelle de l'eau pour l'agriculture implique qu'on mette en place une politique de mobilisation en amont et en aval des ressources (eaux superficielles et nappes souterraines) et qu'on prenne des mesures pour assurer la qualité de l'eau au delà du XXI^{ème} siècle et plus particulièrement pour répondre aux besoins grandissants de l'agriculture.

15. Il est nécessaire de rappeler le rôle du couvert végétal, tant arboré qu'arbustif et herbacé, dans la régulation de l'écoulement des cours d'eau, l'infiltration dans les nappes souterraines, la formation et la régulation des flux d'eau et dans la prévention des inondations. Dans toutes les étapes allant de la mobilisation jusqu'à la consommation, il faut stimuler une politique des économies d'eau. Les stocks souterrains doivent jouer un rôle prioritaire durant les sécheresses.

Formation technique, économique et vulgarisation

16. La formation spécialisée et continue constitue un des éléments essentiels pour réaliser les objectifs de la sécurité alimentaire et protéger les écosystèmes naturels. A cet égard, elle doit se faire à différents stades : planification, connaissance scientifique et technique et vulgarisation. La main d'œuvre agricole y compris la pêche (surtout les femmes et les jeunes agriculteurs) devraient bénéficier en priorité de cette formation.

17. La formation de la main d'œuvre non spécialisée pourrait être améliorée par une politique de formation professionnelle dans des secteurs tels que la mécanisation de l'agriculture pluviale extensive, l'exploitation de cultures sous-serres, les techniques de semi-sédentarisation de l'élevage et la valorisation des produits forestiers et de la mer.

Formation environnementale

18. La formation environnementale est jugée nécessaire dans trois secteurs prioritaires, à savoir: (1) la production d'aliments de base en fonction de la vocation productive des écosystèmes et des ressources disponibles (eau, main d'œuvre spécialisée, énergie et services d'appui), (2) le transport et stockage d'aliments, surtout les plus périssables (viandes, primeurs, agrumes, fleurs et la pêche) et (3) le traitement de déchets, y compris ceux des intrants primaires (herbicides, insecticides, plastiques des cultures sous-serres et autres).

19. La formation pour l'élimination des déchets chimiques mérite une attention spéciale dans la sous-région. En effet, l'utilisation intensive de produits chimiques tels que les engrais composés, les herbicides sélectifs, les nématicides et les produits anti-algues a des effets néfastes sur l'environnement.

Coopération sous-régionale et internationale

20. Elle doit être encouragée dans trois domaines : (1) la recherche scientifique, technique et environnementale intégrée, (2) la formation dans les technologies de pointe et (3) la coopération économique et financière.

21. Afin de maximiser le bénéfice de l'investissement économique, technologique et humain dans la recherche, et pour éviter les double emplois, il serait judicieux d'améliorer la coordination entre les pays poursuivant des objectifs similaires dans des domaines tels que l'amélioration de la santé végétale (agrumes et primeurs), l'amélioration génétique de l'élevage, le recyclage de l'eau pour l'agriculture. Une telle coopération scientifique et technologique sous-régionale peut être établie, par exemple, dans le secteur de la culture de triticales, variété de céréales qui résistent mieux à la sécheresse, et pour laquelle la Tunisie dispose de la plus grande surface emblavée en Afrique..

22. La coopération entre pays de la sous-région dans le cadre de la formation en techniques de pointe pourrait se concentrer dans les domaines suivants:

- . automatisation et contrôle de l'irrigation moderne;
- . chimie agricole (fertigation, chemigation, désalinisation et désinfection);
- . technologie solaire, éolienne et hydraulique;
- . prévision météorologique et,
- . technologie du froid

23. La coopération internationale est à promouvoir dans des domaines tels que : (1) l'analyse des thèmes politiques de grande portée en matière de sécurité alimentaire, (2) la mise en place de programmes et projets de grand impact socio-économique et alimentaire liés au thème Nexus, (3) la dissémination des meilleures pratiques, (4) la constitution de réseaux d'information et (5) la fourniture de services consultatifs (techniques, environnementaux et financiers) et de facilités de formation pour les Etats membres.

24. Certains pays de la sous-région ont acquis une bonne expérience dans certains domaines qu'il conviendrait de partager avec d'autres dans le cadre de programmes de coopération. Comme exemple, on peut citer :

- . l'irrigation des céréales (expériences de l'Egypte et de la Libye);
- . l'utilisation des eaux thermales dans les cultures sous-serres (Tunisie);
- . la recharge et contrôle d'aquifères (Maroc et Tunisie);
- . la riziculture (Egypte) et,
- . la pêche et aquaculture (Maroc et Tunisie).

25. La mise en œuvre d'une politique intégrée, selon l'approche Nexus, devrait également comprendre :

- . l'information sur les moyens d'accès au micro-crédit et à la terre;
- . la dissémination des codes d'investissement;
- . la mise en place de structures pour faciliter l'accès aux services consultatifs d'analyse

financière et environnementale.

26. Enfin, il est suggéré d'établir des réseaux d'information sur :

- . les terres agricoles et la main d'œuvre disponible;
- . les stocks d'eau superficiels et souterrains;
- . les stocks et prix des produits alimentaires et,
- . les prix du transport terrestre et maritime.

III Bibliographie sélectionnée

1. Afrique Agriculture, Maghreb 1998, Henonville, France,
2. J.I. Cubero et al , 1993. La Agricultura del Siglo XXI, Mundi Prensa, Madrid, (Spain),
3. R. Doukkali , 1998. Influence des systèmes fonciers sur la sécurité alimentaire et le développement rural de la sous-region (le cas du Maroc), Rabat (Maroc).
4. FAO, 1997. La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture . Rome, Italie,
5. FAO/UNEP Expert Meeting on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Managment in the Near East, Cairo (Egypt), 15-17 October 1996,
6. H. de Haen : Sustainable issues in agricultural and rural développement policies-Training materials for Agricultural Planners No.38/1/FAO, Rome, 1995.
7. H. Imrani et H. Serghini , 1998. Impact des politiques concernant l'agriculture, la pêche et le commerce sur la sécurité alimentaire et l'environnement : Vers l'agriculture du XXIème siècle, Rabat (Maroc).
8. Rafael Robles, 1996. Implementation of Joint Research Projects in Fisheries Management. Actual Situation and Co-operation Networks Development , Mediterranean Coastal Zone Workshop, Alexandria, Egypt, November 1996.
9. SRDC-NA, 1997. Coordination and Harmonization of Food and Agricultural Policies, Strategies and Production in North Africa, 13th Meeting of ICE, Tangier (Morocco), April 1997 .
10. SRDC-NA, 1998. Investir en Science et Technologie pour atteindre un développement durable en Afrique du Nord, Tanger (Maroc), Avril 1998.
11. SRDC-NA, 1998. Importance socio-économique et environnementale du couvert végétal dans la sous-région: Politiques pour stimuler sa conservation, Tanger (Maroc), Avril 1998.
12. United Nations , 1996. System-Wide, Special Initiative on Africa, New York 1996.